Le Monde
11 février 2017

article suivant
Police et jeunes : la confrontation au...

Droite et FN veulent limiter l'accès des étrangers à la protection sociale

Marine Le Pen et François Fillon proposent un délai de carence de deux ans pour avoir droit à tout ou partie des prestations

C'est l'un des piliers de sa campagne électorale : la préférence nationale. Une doctrine que Marine Le Pen entend particulièrement décliner dans le domaine de la protection sociale. Invitée sur le plateau de LCI, mardi 7 février, la candidate du Front national a indiqué vouloir instaurer un *" délai de carence "* de deux ans au bout duquel les étrangers venant d'arriver sur le sol français auraient droit aux prestations sociales. Et ce, même s'ils ont un emploi et qu'ils cotisent à la Sécurité sociale au même titre que les travailleurs de nationalité française. Interrogée par les journalistes de la chaîne d'information, Mme Le Pen a répondu que les étrangers présents sur le sol français en toute légalité devaient *" assumer "* en cas de maladie et *" subvenir "* aux coûts de leurs soins.

Si elle la revendique de façon plus forte, Marine Le Pen n'est pas la seule à proposer une telle mesure. François Fillon a lui aussi prévu dans son projet, élaboré pour la primaire, de *" subordonner l'accès aux principales prestations sociales à deux ans de résidence régulière en France "*. Une proposition qui n'a suscité aucun débat en interne. Et qui devrait être inscrite dans le programme présidentiel du candidat de la droite actuellement en cours de finalisation. Lors d'un meeting à Nice, le 11 janvier, M. Fillon l'a assumée sans aucune ambiguïté : *" Il n'est pas acceptable qu'un étranger vienne en France dans le seul but de bénéficier de la solidarité nationale "*, a-t-il déclaré.

Dans l'entourage de M. Fillon, on précise que, à la différence de celui prévu par la candidate du Front national, ce dispositif ne concernerait que les prestations " non contributives ", celles pour lesquelles les salariés ne cotisent pas (principalement les minima sociaux, certaines prestations familiales et de logement). L'équipe de M. Fillon souhaite ainsi rassurer sur le caractère applicable d'une telle mesure. Car priver une personne de droits sociaux alors même qu'elle cotise est anticonstitutionnel. Cela violerait le principe d'égalité. Sauf, bien sûr, à inscrire la préférence nationale dans la Constitution, ce que souhaite le FN, à la faveur d'un référendum.

Mais la déception guette aussi le camp Fillon. Dans son rapport annuel de 2008, la Cour de cassation précise : *" S'agissant des étrangers résidant régulièrement en France, le droit aux prestations sociales ne saurait être normalement assorti d'une condition tenant à la nationalité, l'observation s'appliquant non seulement aux prestations de Sécurité sociale au sens étroit du terme, mais également aux prestations non contributives qui viennent compléter les prestations contributives "*.

Difficile, dans ces conditions, de voir l'entrée en vigueur de l'un ou l'autre des dispositifs. Au-delà de la faisabilité de telles mesures, et du choix de société qu'elles impliquent, se pose aussi la question de l'intérêt économique. Pour Mme Le Pen, l'affaire est entendue : si la Sécurité sociale et plus particulièrement l'Assurance-maladie sont en déficit, c'est en partie à cause d'immigrés venus en profiter. Même si les deux dispositifs ne sont pas vraiment identiques, François Fillon souhaite lui aussi s'en servir pour réaliser des économies. Les spécialistes sont pourtant sceptiques.

" Effet limité sur les finances "

Certes, les étrangers sont plus représentés que les nationaux dans les dépenses liées au chômage ou aux allocations familiales, admet Xavier Chojnicki, économiste à l'université de Lille. Mais ils sont, souligne-t-il, aussi nombreux à cotiser. *" Les migrants sont jeunes, leur âge moyen oscille entre 31 et 32 ans, ils ont donc tendance à être surreprésentés parmi les actifs, ce qui contrebalance le*

potentiel effet négatif. Ils coûtent aussi, en tant que groupe, moins cher à l'Assurance-maladie et encore moins aux branches vieillesse du fait de leur âge moyen ", explique l'économiste.

" Le solde est au pire équilibré, au mieux bénéficiaire, souligne pour sa part Pierre-Yves Geoffard, de l'Ecole d'économie de Paris. *L'effet de la migration sur les finances publiques est par conséquent très limité et dépend beaucoup de la conjoncture. "* Loin de la réserve financière qu'espèrent trouver Marine Le Pen et François Fillon pour réduire les dépenses.

Sarah Belouezzane, Matthieu Goar, et Patrick Roger

© Le Monde

article précédent
Bruno Le Roux condamne les propos racistes...

article suivant
Police et jeunes : la confrontation au...